

Procès verbal
Comité syndical du 9 octobre 2024
Champsac

Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Pascal BOURDEAU, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Jean VEDRENNE, Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, Bernard JARRY, Christian JULIEN, Sylvain LACOUR, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Frédéric GAILLARD, Jean-François BOYER, Pascal COURNARIE, Henri SEEGER, Jean-Pierre RIGOUT, Fabien HABRIAS, Florence FAURE, Cécile DUDOGNON, Marie-Jeanne DARTOUT, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Jacques PENICHO, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Alain DURIS, Christian DESROCHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Pierre MILLET-LACOMBE, Jean LE GOFF, Lucien COINDEAU, Philippe FRANCOIS

Excusés et absents :

Collège régional : Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, René MALLEFONT, Alexandre GUYRITS, Géraldine DEPIERRE, Françoise RENET LOWINGS, Alain COUSSY, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN, Éric ROULAUD, Michel AUPETIT, Fabrice KITTING, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Lies SWIDERSKI, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Stéphane SEYER, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Vincent HELIER, Bernard GERING, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Christian ALLARY, Bernard FOURNIER, Laurent MENUT, Muriel GARAUD, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Jean-Paul BONNIN, Marie-Josée HEGARAT, Jean-Pierre PATAUD, Julien MARIÉ, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Stéphane FAYOL, Anouk DARRAS, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Cédric VAN MEERHAEGE, Albert VIROULET, Pierre HACHIN, Roland GARNICHE, Bernard VAURIAC, Claudine LATHIÈRE, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Gérard CHAPEAU, Michelle CANTET, Loïc GAYOT, Alain CAILLOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Francis SEDAN, Christelle THORE, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Catherine LA DUNE à Edwige GAGNEUR, Mélanie PLAZANET à Colette LANGLADE, Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège départemental : Mélanie CELERIER à Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT à Dominique VILLEVEYGOUX, Claudette LORGUE à Lucien COINDEAU, Henri LONGIERAS à Pascal COURNARIE, Eric LAFONTAINE à Francine BERNARD, Sébastien FISSOT à Jean LE GOFF, Laurent MENUT à Fabien HABRIAS, Muriel GARAUD à Fabien HABRIAS, Aude de COURCEL à Pascal MECHINEAU, Jean-Paul BONNIN à Marie-Pierre MISSAULT, Stéphane FAYOL à Bernard JARRY, Denis VINET à Francine BERNARD, Claudine LATHIERE à Lucien COINDEAU

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	2	5	15.3	76.5	148.7
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	33	45	1	45	
TOTAL	135	37	54	-	148.7	

Le quorum est atteint.

Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES accueille les participants et remercie madame la maire et les délégués de la commune pour l'accueil et le prêt de l'espace culturel.

Ouverture de séance à 18h30.

La présidente constate que le quorum est atteint.

Dominique VILLEVEYGOUX est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Comité syndical précédent, en date du 23 juillet 2024, est adopté à l'unanimité.

1/ Installation du bureau syndical - Délibération 68-2024

Rapporteur : la Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

En raison du décès de Monsieur Gilbert Chaubaud, survenu le 19 juin 2024, élu délégué de la commune de Saint-Pierre-de-Frugie, membre du bureau du syndicat mixte en tant que représentant des communes de Dordogne (art.

1.2.2.1 des statuts du PNR PL), il est nécessaire de procéder à son remplacement afin d'assurer la continuité des fonctions au sein du Bureau syndical, conformément aux statuts du syndicat et à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Les représentants des communes sont au nombre de 12 : 6 pour la Dordogne et 6 pour la Haute-Vienne. Il convenait donc d'élire un nouveau représentant des communes de Dordogne au Bureau Syndical du Parc au titre du Collège 3 (représentants des communes, communautés de communes et villes-portes)

Par courrier électronique en date du 27 septembre 2024, les candidats ont été invités à se déclarer dans les 5 jours ouvrés.

Réuni à 18h, le Collège 3 a élu 1 représentant issu des communes de la Dordogne.

Aucun candidat ne s'étant déclaré dans les 5 jours ouvrés, la candidature de Paulette Lacroix, déléguée de St-Saud-Lacoussière, a été proposée.

RESULTATS

Nb votants : 54

Paulette Lacroix est élue à main levée, à l'unanimité.

Au terme de cette élection, il convient de procéder à l'installation du Bureau syndical :

⇒ Collège de la Région Nouvelle-Aquitaine

- M. Jean-Pierre RAYNAUD
- Mme Colette LANGLADE
- Mme Mélanie PLAZANET
- Mme Florence JOUBERT

⇒ Collège des Départements

1/ Département de la Haute-Vienne :

- Mme Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES (Titulaire)
- M. François BOISSERIE (Suppléant)

2/ Département de la Dordogne :

- M. Pascal BOURDEAU (Titulaire)
- Mme Mélanie CELERIER (Suppléante)

⇒ Collège des Communes, Intercommunalités et Villes-Portes

► Communes :

Dordogne

LACROIX Paulette
JARRY Bernard
HECKELMANN Isabelle
SEEGERS Henri
COTTA Solange
DARTOUT Marie-Jeanne

Haute-Vienne

DEXET Emmanuel
FISSOT Sébastien
GARRIGOU-GRANDCHAMP Chantal
HABRIAS Fabien
MARIÉ Julien
SEYER Stéphane

► Intercommunalités :

CC Périgord Nontronnais :

- BERNARD Francine
- MÉCHINEAU Pascal
- CHAPEAU Gérard

CC Pays de Nexon-Monts de Châlus

- GARNICHE Roland
- DESROCHE Christian

CC Périgord-Limousin :

- VAURIAC Bernard
- MARCETEAU Dominique

CC Ouest Limousin :

- VIROULET Albert
- HACHIN Pierre

CC Périgord Dronne BELLE :
- CHABAUD Jean-Michel

CC Porte océane du Limousin
- LATHIERE Claudine

CC Pays de Saint-Yrieix
- HUCHET Annick

► **GEMAPI :**
- FRANÇOIS Philippe
- GAYOT Loïc

► **Villes-Portes :**
- LEGOFF Jean
- COINDEAU Lucien

→ À l'unanimité, le Comité syndical installe les représentants au Bureau syndical.

2/ Création d'un emploi permanent Administration et finances - Délibération 69-2024

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU

Compte tenu de l'augmentation significative de la charge de travail administratif et financier liée à la mise en place d'une comptabilité d'engagement. Il est nécessaire de renforcer la cellule dédiée.

L'animation de l'outil de suivi et prospective financière est en effet essentielle pour garantir le bon déroulement de l'exécution budgétaire des projets du parc. Afin d'assurer la stabilité et la continuité de ces tâches cruciales, la création d'un emploi permanent supplémentaire est donc proposée.

Conformément à L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La Présidente propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif, grade adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet, 35 heures, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C,

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Participer à l'élaboration des documents budgétaires et assister la Responsable Administrative et Financière (RAF)
- Gérer les inscriptions budgétaires (via le logiciel comptable), éditer les documents comptables en lien avec le comptable public et assurer l'engagement et le suivi financier de la commande publique
- Élaborer et mettre en œuvre la procédure de comptabilité analytique en collaboration avec la RAF
- Effectuer les opérations comptables quotidiennes incluant le traitement des mandats et des titres de recettes, passer la saisie des écritures comptables, ainsi que les vérifications des comptes de tiers.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Madame la Présidente propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2025 afin d'y intégrer la création de l'emploi.

→ À l'unanimité, le Comité syndical adopte la proposition de la Présidente, modifie en conséquence le tableau des emplois à compter du 01/01/2025, inscrit au budget les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet et autorise la Présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

3/ Création d'un emploi en contrat de projet Chargé.e de mission Tourisme durable

AJOURNÉE

4/ Renouvellement de l'adhésion au Pays Périgord Vert – Délibération 70-2024

Rapporteur : la Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

2 abstentions.

L'association Pays Périgord Vert a pour but d'assurer la cohérence d'une politique de développement et d'aménagement global et durable du territoire du Pays en concertation avec les acteurs locaux.

Le périmètre du Pays comprend six communautés de communes : Périgord Nontronnais, Périgord Limousin, Dronne et Belle, Isle Loue Auvézère en Périgord, Pays Ribérais et Pays de Saint Aulaye.

Conformément aux statuts de l'association, le Parc est membre actif avec voix délibérative de l'Assemblée générale au titre du Collège 2. Il est représenté par sa présidente et un autre membre désigné par le comité syndical.

Le Parc est membre du Conseil d'Administration : 1 titulaire (président) et 1 suppléant (élu désigné par le Comité syndical)

→ À la majorité, le Comité syndical approuve les statuts de l'association Pays Périgord Vert, approuve l'adhésion à l'association Pays Périgord Vert pour une durée de 3 ans, autorise le syndicat mixte à régler la cotisation annuelle d'un montant de 155 €, désigne Pascal MÉCHINEAU membre titulaire de l'Assemblée générale et suppléant au Conseil d'administration et autorise la Présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

5/ Modification de la composition du Conseil scientifique- Délibération 71-2024

Rapporteur : Henri SEEGERS

En janvier dernier, la composition du Conseil scientifique du Parc a été arrêtée et le comité syndical a délibéré en février pour l'installer (délibération n°2_2024). Avec la rentrée universitaire, Monica CARDILLO a été lauréate du concours d'agrégation en histoire du droit et à partir de cette année, elle est nommée professeur des universités à l'Université de Nantes. Cette nouvelle affectation la contraint à démissionner du Conseil scientifique.

Lors du séminaire de rentrée du Parc, Élise DEMEULENAERE, chercheuse en Ethnobiologie et Anthropologie de l'environnement au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et au Muséum national d'Histoire Naturelle (MNHN) a participé au séminaire des agents du Parc sur l'adaptation au changement climatique. Très satisfaite de cette journée de découverte, les enjeux qui semblent émerger dans la nouvelle charte l'ont convaincu de participer à la vie du Conseil scientifique.

La durée du mandat au Conseil scientifique couvrira la fin de la mise en œuvre de la deuxième Charte du Parc, soit de 2024 à 2026, avec la possibilité d'une prolongation en fonction des délais d'approbation de la nouvelle Charte du Parc.

→ À l'unanimité, le Comité syndical prend acte du départ de Madame Monica CARDILLO du Conseil scientifique du Parc, valide l'intégration de Madame Élise DEMEULENAERE au Conseil scientifique du Parc naturel régional Périgord-Limousin et autorise la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

6/ Budget principal du PNR PL - Appel à projet zones humides 2023 – Décision modificative n°1 – Délibération 72-2024

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS

En début d'année 2024, le Parc a été sélectionné comme lauréat de l'appel à projets intitulé « Accélérer la restauration des zones humides » de la région Nouvelle-Aquitaine. Ce projet a déjà été approuvé lors d'une délibération en comité syndical. Pour initier sa mise en œuvre, il est désormais nécessaire de procéder à une décision modificative, qui fait l'objet de la présente délibération.

-Nom de l'opération : Travaux de vidange et de déconstruction de 4 plans d'eau sur les bassins versant Bandiat/Tardoire

-Montant des travaux : 65.852,16 €

-Financeurs : Agence de l'eau Adour Garonne : 32.926,08 €

Région Nouvelle-Aquitaine : 19.755,65 €

SYMBA : 13.170,43 €

Décision budgétaire modificative n°2 :

Section	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant
Investissement dépenses	45	Comptabilité distincte rattachée	45813	Opérations sous mandat	+ 65.853,00 €
Investissement recettes	45	Comptabilité distincte rattachée	45823	Opérations sous mandat	+ 65.853,00 €

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide la décision modificative n°2 présentée ci-dessus et autorise la Présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

7/ Budget annexe GEMAPI – Appel à projet zones humides 2023 – Ouverture de crédits - Décision modificative n°2 - Délibération 73-2024

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS

En début d'année 2024, le Parc a été sélectionné comme lauréat de l'appel à projets intitulé « Accélérer la restauration des zones humides » de la région Nouvelle-Aquitaine. Ce projet a déjà été approuvé lors d'une délibération en comité syndical. Pour entamer sa mise en œuvre, il est désormais nécessaire de procéder à une décision modificative, qui fait l'objet de la présente délibération.

-**Nom de l'opération** : Travaux de vidange et de déconstruction de 2 plans d'eau sur le bassin versant de la Dronne
 -**Montant des travaux** : 60.210,48 €
 -**Financeurs** : Agence de l'eau Adour Garonne : 30.105,24 €
 Région Nouvelle-Aquitaine : 18.063,14 €
 Communautés de communes (*) : 12.042,10 €

(*) Les communautés de communes Périgord Nontronnais et Périgord-Limousin interviennent financièrement dans le cadre du transfert de compétence GEMAPI (article 1.1.2.1.3 des statuts du Parc)

Décision budgétaire modificative n°2 :

Section	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant
Investissement dépenses	45	Comptabilité distincte rattachée	45813	Opérations sous mandat	+ 60.211,00 €
Investissement recettes	45	Comptabilité distincte rattachée	45823	Opérations sous mandat	+ 60.211,00 €

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide la décision modificative n°2 présentée ci-dessus et autorise la Présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

8/ Attribution du marché effacement de plans d'eau dans le cadre de l'appel à projet de la Région NA restauration des zones humides - Délibération 74-2024

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS

En début d'année 2024, le Parc a été désigné lauréat de l'appel à projet, intitulé « Accélérer la restauration des zones humides » de la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce projet a déjà fait l'objet d'une délibération en comité syndical. Pour lancer le projet, un avis d'appel public à la concurrence pour un marché de travaux a été proposé en juillet dernier. Il est nécessaire de retenir le ou les entreprises qui effectueront les travaux.

Objet du marché : Déconstruction de 6 plans d'eau artificiels situés sur 4 sites différents sur les bassins versants Bandiat/Tardoire et sur le bassin de La Dronne.

- Lot n°1 : travaux de vidange et de déconstruction de 4 plans d'eau sur les bassins versants Bandiat/Tardoire :
 - o Travaux de vidange et de déconstruction de 2 plans d'eau au lieu-dit « La Besse » sur la commune de Saint-Mathieu (87440).
 - o Travaux de vidange et de déconstruction de 2 plans d'eau au lieu-dit « La Judie » et travaux connexe (point d'abreuvement et mise en défens) sur la commune de Champsac (87230).

- Lot n°2 : travaux de vidange et de déconstruction de 2 plans d'eau sur le bassin versant de la Dronne :
 - o Travaux de vidange et de déconstruction d'1 plan d'eau au lieu-dit « La Boige » sur la commune de Miallet (24450).
 - o Travaux de vidange et de déconstruction d'1 plan d'eau au lieu-dit « Coste Chaude » sur la commune de Saint-Saud-Lacoussière (24470).

23 entreprises ont téléchargé le marché. 2 entreprises ont remis une offre pour le lot n°1, 3 entreprises ont remis une offre pour le lot n°2 :

- Entreprise Tallet et Fils pour les lots n°1 et n°2
- Entreprise AGRAFEUIL pour les lots n°1 et n°2
- Entreprise COLAS St-Astier pour le lot n°2

Après analyse des offres, il est proposé de retenir :

- lots n°1, l'entreprise TALLET et FILS qui satisfait aux critères énoncés dans le cahier des charges et constitue l'offre du mieux disant avec un montant de **59 865,60 € TTC**
- le lot n°2, l'entreprise TALLET et FILS qui satisfait aux critères énoncés dans le cahier des charges et constitue l'offre du mieux disant avec un montant de **54 736,80 € TTC**.

→ À l'unanimité, le Comité syndical retient l'entreprise TALLET et FILS pour le lot 1 selon un montant de 59 865,60 € TTC et la même entreprise pour le lot 2 selon un montant de 54 736,80 € TTC, autorise la Présidente à notifier le marché et à signer les lettres de rejet des entreprises, autorise la Présidente à signer toutes les pièces de marchés publics nécessaires à la bonne exécution de ces travaux et autorise la Présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

9/ Convention entre le SYMBA et le PNRPL effacement plan d'eau - Région NA – Délibération 75-2024

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS

En début d'année 2024, le Parc a été désigné lauréat de l'appel à projet de la Région Nouvelle-Aquitaine, intitulé « Accélérer la restauration des zones humides », en proposant l'effacement de 6 plans d'eau. 4 d'entre eux sont situés sur le territoire du SYndicat Mixte des Bassins (SYMBA) Bandiat-Tardoire, qui y exerce la compétence GEMAPI.

La nature et la localisation des travaux concernant ces 4 plans d'eau sur les bassins versants Bandiat/Tardoire, sont les suivants :

- o Travaux de vidange et de déconstruction de 2 plans d'eau au lieu-dit « La Besse » sur la commune de Saint-Mathieu (87440).
- o Travaux de vidange et de déconstruction de 2 plans d'eau au lieu-dit « La Judie » et travaux connexe (point d'abreuvement et mise en défens) sur la commune de Champsac (87230).

Afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire que le SYMBA délègue sa maîtrise d'ouvrage au PNR, à travers la mise en place de la convention ci-jointe. Cette dernière a pour objectif de définir les conditions d'intervention de chacun et de prévoir les modalités financières de l'opération. À travers la présente, le SYMBA s'engage à prendre en charge financièrement le reste à charge de l'opération soit 20% qui correspondent à la part d'auto-financement du projet. Les autres 80% correspondent à des financements publics de l'Agence de l'eau Adour-Garonne (50%) et la Région Nouvelle-Aquitaine (30%).

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide la convention présentée en annexe entre les deux structures et autorise la Présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

10/ Budget principal – CTMA Bassin de la Vienne Médiane et de ses affluents -DM3 – Délibération 76-2024

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS

Dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin de la Vienne Médiane et de ses affluents 2023-2028, l'Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB) a octroyé une subvention de **14 673.60 €** pour l'action d'animation

du Parc de l'année 2023.

Pour cette première année de contrat, nous avons prévu 10 jours pour assurer une expertise sur les étangs et le recrutement d'1/2 ETP pour l'animation sur les zones humides. L'AELB a versé un 1^{er} acompte de **7.336,80 €**.

Le recrutement a été retardé à cause de contraintes financières et le montant des dépenses réelles acquittées ne permet pas de justifier le montant du 1^{er} acompte perçu. L'AELB demande donc au Parc de lui rembourser la somme de **4.439,06 €**.

Pour cela, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

Section	Chapitre	Intitulé	Article - Fonction	Intitulé	Montant
Fonctionnement dépenses	011	Charges à caractère général	617-020	Études et recherche	- 4.500,00 €
Fonctionnement dépenses	67	Charges spécifiques	673-76	Titres annulés (sur exercice antérieur)	+ 4.500.00 €

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide la décision modificative n°3 présentée ci-dessus et autorise la Présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

11/ Convention de partenariat entre le SMBI, la SCEA Le Breuilh et le PNRPL – Délibération 77-2024

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS

Dans le cadre du Contrat Territorial de la Valouse coordonné par le Syndicat mixte des eaux de la Dordogne (SMDE 24), la cellule d'assistance technique zones humides et étangs (CATZHE) du Parc réalise l'animation territoriale et le conseil technique concernant les zones humides et les étangs sur ce territoire. Elle accompagne aussi le SMBI dans la mise en œuvre et le suivi de travaux de restauration de zones humides et d'aménagement ou de suppression de plans d'eau.

Dans ce cadre, une opération de suppression de plans d'eau et de restauration de zones humides est prévue sur la propriété de la SCEA Le Breuilh à Saint-Pierre-de-Frugie. Le SMBI serait maître d'ouvrage des travaux et le PNR PL serait assistant à maîtrise d'ouvrage (conseil technique, cahier des charges, suivi des travaux, réception).

Pour la réalisation de ce projet, il est nécessaire de signer la convention annexée qui a pour objet de définir les conditions d'intervention du SMBI et du Parc naturel régional Périgord-Limousin, ainsi que d'établir la gestion à adopter sur les milieux humides du site par la SCEA Le Breuilh.

Les travaux à réaliser et la gestion du site ont pour objectifs l'amélioration de la qualité et de la quantité d'eau, la restauration et la préservation des habitats naturels, des espèces animales et végétales. Les mesures de gestion consistent à maintenir et développer l'intérêt biologique et écologique du site par une gestion conservatoire appropriée. Les modalités de restauration et de gestion ont été définies sur la base d'un diagnostic et d'une notice de gestion établie par la CATZHE Périgord-Limousin.

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide cette convention de partenariat annexée et autorise la Présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

12/ Candidature à l'Appel à projet – Projet alimentaire territorial 2– Délibération 78-2024

Rapporteur : Sébastien FISSOT

Demande de subvention : AAP « Soutien aux PAT de niveau 2 » :

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a lancé cet été un appel à projet pour soutenir financièrement les projets alimentaires territoriaux de niveau 2. Les dossiers sont instruits par la DRAAF. Cet appel à projet apporterait un soutien financier pour 36 mois représentant jusqu'à 70% du total des dépenses.

La Parc a déposé un dossier de candidature pour répondre aux besoins identifiés lors du dernier comité de pilotage PAT et lors des temps de concertation organisés dans le cadre de la révision de la charte du Parc. Ce plan d'actions, disponible en annexe, s'articule autour de 3 axes :

- Sensibiliser à une alimentation ancrée dans l'agriculture locale pour la justice sociale, la santé humaine et environnementale.
- Outiller les cantines rurales pour développer une cuisine locale, saine et faite maison
- Soutenir la réussite des installations agricoles et la reprise des exploitations

Le budget prévisionnel s'élève à 278 746,63 €, pour 3 ans, comprenant les financements des actions et du temps d'animation. La demande d'aide faite à l'État représente 70% des dépenses, soit 195 122,64 €.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Frais d'animation	142 514,51 €	DRAAF (70%)	195 122,64 €
Prestations extérieures	136 232,12 €	Contrat de Parc - CRNA (30%)	83 623,99 €
TOTAL	278 746,63 €	TOTAL	278 746,63 €

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide le programme d'actions, le plan de financement et la candidature du Parc à l'appel à projet de la DRAAF « Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux de niveau 2 » et autorise la Présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

13/ Renouveau de l'adhésion au CDT24 – Délibération 79-2024

Rapporteur : Francine BERNARD

Conformément au Code du tourisme, le Comité départemental de la Dordogne (CDT 24) est chargé par convention avec le Conseil départemental de préparer et mettre en œuvre la politique touristique du Département, en lien avec les organismes et professionnels concernés.

À ce titre, le PNR Périgord-Limousin est un partenaire privilégié et membre de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration.

Le CDT 24 assure des missions touristiques et promotionnelles pour renforcer l'attractivité économique de la Dordogne qui accueille chaque année, 6 millions de visiteurs pour 19,6 millions de nuitées générant une consommation de plus d'1 milliard d'euros :

- La promotion de la destination via des campagnes nationales segmentées
- L'accompagnement des territoires dans leurs missions de développement touristique
- La montée en qualité de l'offre touristique via les marques et labels. Le Parc a été territoire pilote pour le montage d'un séjour inspiratif « Week-end pleine nature dans le Parc naturel régional Périgord-Limousin » (3 jours / 2 nuits)
- La commercialisation de séjours, de séminaires et toutes offres touristiques
- La fidélisation des clients au travers d'une stratégie numérique ciblée
- L'information des élus et socio-professionnels au travers d'une newsletter dédiée tous les 15 jours intitulée « L'Actu des pros » (fichier de 11.500 adresses d'élus et de professionnels).

Le financement du CDT 24, outre celui du Conseil Départemental qui couvre une grande partie de son budget, relève de participations diverses dans le cadre de partenariats et cotisations.

L'Assemblée Générale du CDT 24 a voté une augmentation de la cotisation au titre de 2024 qui s'élève à **790 €**.

→ À l'unanimité, le Comité syndical approuve les statuts du CDT 24, approuve l'adhésion du syndicat mixte du PNR PL au CDT pour une durée de 1 an, autorise le syndicat mixte du PNR PL à régler la cotisation annuelle de 790 euros, désigne Francine Bernard comme représentante du Parc à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration et autorise la Présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

14/ Partenariat avec le projet Où atterrir du collectif Rivage– Délibération 80-2024

Rapporteur : Lucien COINDEAU

« Où atterrir ? » est une expérimentation artistique, scientifique et politique initiée par le philosophe et sociologue Bruno LATOUR qui propose d'augmenter les initiatives, de renforcer le sentiment d'appartenance au territoire, de favoriser le changement de comportement et de déclencher l'action chez les personnes.

Concrètement, ces expérimentations s'organisent à l'échelle de bassins de vie, de villes, de territoire... et ciblent des volontaires – habitants, élus, agents de collectivités, entreprises – qui identifient un problème local, et mettent en œuvre par eux-mêmes des actions pour le résoudre ou, a minima, faire que ça ne reste pas une menace à leur bien-être.

Pour cela, une méthodologie d'accompagnement a été déployée par le collectif « Rivage » qui souhaite désormais la tester sur la partie périgourdine du Parc.

Pour des groupes de volontaires, le collectif propose plusieurs sessions de travail et fournit des ressources en sciences humaines, en création artistique, et en divers appuis techniques (aménagement du territoire, juridique) pour susciter l'action constructive chez les participants. En plus d'inciter à agir face à des « menaces » extérieures, ce projet invite les participants à rechercher par eux-mêmes qui peut les aider et à entrer dans des relations de collaboration plutôt que de confrontation.

Ce projet vise donc à rendre les gens acteurs positifs du changement qu'ils souhaitent au lieu de rester passifs ou de demander aux autres de changer. Il a obtenu le financement conjoint de la Région Nouvelle-Aquitaine sur l'appel à projet ACTE (Accompagnement au Changement pour les Transitions Environnementales) et de la DREAL.

Cette expérimentation contribuera aux objectifs du Parc, en particulier en renforçant l'implication des habitants dans la préservation de leur territoire, en favorisant le partage des enjeux locaux et en encourageant les changements de pratiques. Concrètement, le partenariat avec le Parc se traduira par une participation active au pilotage du projet, une aide à la mobilisation des participants volontaires (notamment grâce à la promotion du projet auprès de nos réseaux : élus, collectivités partenaires, membres de La Fabrica...), ainsi que l'engagement de 2 à 5 agents, selon les disponibilités et les besoins des missions, pour des travaux ponctuels liés au projet. Cela représentera environ 15 jours de travail annuels sur toute la durée de l'initiative. Deux missions principales du Parc seront prioritairement mobilisées : l'éducation à l'environnement et l'implication citoyenne, mais d'autres missions, telles que l'adaptation au changement climatique, l'aménagement du territoire ou encore la gestion forestière, pourront également être impliquées.

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide la collaboration du Parc au projet du collectif Rivage telle que décrite dans la convention de partenariat en annexe, autorise la Présidente à signer la convention de partenariat et à mettre en œuvre la collaboration attendue.

15/ Ateliers Hors les Murs 2024 travaux universitaires – Délibération 81-2024

Rapporteur : Jean LE GOFF

Depuis maintenant 2016, le Parc naturel régional Périgord-Limousin accueille, tous les ans, des ateliers qualifiés « Hors les Murs ».

Ces derniers mobilisent des équipes d'étudiants en Master 1 ou 2, de disciplines et Universités variant d'une année sur l'autre, pour élaborer avec les acteurs locaux des projets de territoire en lien avec les besoins pédagogiques et la charte du PNRPL.

En 2024 le Parc va coorganiser 3 ateliers « Hors les Murs » qui s'inscrivent dans une année universitaire 2024-2025.

- À **Flavignac**, l'atelier va se dérouler durant une année universitaire, la commune et le PNR travailleront avec le « Campus Régional du Patrimoine Bâti, de la restauration à l'éco-construction » dont le siège est au Lycée des Métiers du Bâtiment de Felletin.

- Durant 1 année universitaire, 6 formations vont venir sur site : Master 2 Ambiances et Confort, Conception Architecture et Urbaine (ACCAU), 4ème année ingénieur Génie Civil, Bachelor 3 Réhabilitation et Amélioration des Performances Environnementales des Bâtiments, Licence 3 Diagnostic Maintenance et Réhabilitation du Patrimoine, Licence Professionnelle du BTP et Licence Professionnelle du Génie Civil Building.

- Le cahier des charges concerne un îlot urbain, dans une rue historique du centre-bourg, la rue Pasteur, dans laquelle la commune a acquis un ensemble de maisons/grange/ancien commerce. Plusieurs idées ont été émises, mais un regard nouveau est nécessaire aux élus pour asseoir différents scénarios.

- Les étudiants de l'ACCAU sont venus les 17 et 18 septembre visiter les lieux, prendre les mesures et rencontrer les habitants, avec notamment deux moments d'échanges dédiés (fin de journée et petit déjeuner).

- Des visioconférences sont prévues : 8 octobre, analyse de site et programmation / 10 janvier, esquisses (déplacement possible avec des élus et le PNR) et 27 février Avant-Projets Sommaires.

- Les étudiants de la licence BIM (Building Information Modeling) du LMB Felletin viennent à cinq le 3 octobre.

- Pour information, le CAMPUS régional a candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt de la Fédération des Parcs (réponse courant octobre).

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coût total maximum pour le PNR de septembre 2024 à juin 2025 : 4.000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge de l'hébergement du 17 au 18 (Gîtes des Ribières aux Cars) : PNR • Prise en charge de 2 repas du 17 et 18 (Âne et Carottes) : PNR • Prise en charge des repas du midi des étudiants durant l'année, repas par la Green Cantine de Flavignac, par le PNR. • Prise en charge du déplacement : CAMPUS • Temps agent : Chargée de mission Urbanisme

- À **Saint-Pierre-de-Frugie**, dans le cadre du Plan de Paysage Nourricier dont la commune est lauréate, des ateliers « Hors les Murs » ont été inscrits. C'est la commune qui pilotera la démarche, la Fédération des PNR et le PNR PL sont en appuis techniques et financiers.

- L'institut polytechnique d'UniLassale de Beauvais et l'École Supérieure des jardins de Paris se sont associés pour la première fois pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de la Fédération des PNR. Ils sont lauréats et vont bénéficier d'une bourse de 2.500 euros.
- Les étudiants viennent en immersion du 12 au 19 octobre.
 - Le principe d'un hébergement chez l'habitant est majoritairement réalisé

○ Coût total Max pour le PNR : 1.000 €
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en charge du buffet fin de semaine ouvert aux participants ▪ Prise en charge de l'hébergement pour les étudiants dont la prise en charge chez l'habitant n'est pas possible. ▪ Temps agent : Chargée de mission Urbanisme

- Sur la **communauté de communes Périgord-Limousin**, les étudiants de l'Université de Limoges, Faculté des Lettres et des Sciences Sociales, du Master Développement alternatif des territoires, ressources et justices environnementales, dans le cadre de leur atelier du développement alternatif, vont venir faire un travail de terrain autour de la sécurité alimentaire, plus spécifiquement sur les communes du PNR.

- Les étudiants viennent du 22 au 24 octobre

○ Coût total max pour le PNR : 1.000 euros
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en charge d'un repas collectif ▪ Temps agent : Chargées de mission Urbanisme et Agriculture et Circuit court

Le plan de financement de ces Ateliers « Hors les murs » est le suivant :

Dépenses	TOTAL	Recettes	TOTAL
Prestations	6.000 €	État- DREAL	4.000 €
		Région N-A	1.000 €
		PNR PL	1.000 €
TOTAL	6.000 €	TOTAL	6.000 €

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide plan de financement présenté ci-dessus et autorise la Présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

16/ Convention partenariale de territoire en matière de veille foncière– Délibération 82-2024

Rapporteur : Jean LEGOFF

Dans le cadre d'une convention partenariale dédiée à la veille foncière, plusieurs acteurs clés s'associent : le Département de la Dordogne, la SAFER, l'Union Départementale des Maires de la Dordogne, l'Agence Technique Départementale de la Dordogne et le Parc naturel régional Périgord-Limousin (PNR PL). Ensemble, ils visent à :

- Mettre à la disposition des collectivités, une ingénierie foncière à l'échelle départementale ;
- Contribuer aux enjeux d'excellence environnementale et de développement économique par une meilleure maîtrise du foncier.

La convention annexée a pour objet de définir les modalités d'une veille foncière confiée par le Département à la

SAFER Nouvelle-Aquitaine, avec le soutien logistique de l'Agence Technique Départementale de la Dordogne, sur le territoire du PNR PL. Elle permet également de pérenniser la diffusion des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) transmises par les notaires, des appels à candidatures SAFER, ainsi que des avis de rétrocession SAFER à de nouveaux partenaires, dont le PNR PL.

Dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le PNR PL disposera d'un accès utilisateur avec des données anonymisées. Les fichiers transmis comporteront les informations publiées sur VIGIFONCIER concernant :

- Les cas d'exemptions au droit de préemption de la SAFER,
- Le numéro d'identification des parcelles,
- La désignation, la surface, la nature cadastrale prédominante,
- Le prix du bien.

Le département et l'ensemble des EPCI du territoire supporteront la charge de ce dispositif. La convention prend effet à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2026.

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide la convention annexée et autorise la Présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

17/ Villes et Villages Étoilés et Candidature au label Territoire étoilé ANCEN– Délibération 83-2024

Rapporteur : Colette LANGLADE

L'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) organise depuis 2009 un concours national appelé "Villes et villages étoilés". L'objectif de ce concours est de mettre en valeur les efforts des communes réalisés en faveur de la qualité de la nuit, tant pour les citoyens que pour l'environnement. Les communes labellisées peuvent mieux communiquer autour de leurs actions, grâce notamment à des panneaux d'entrées de ville précisant le nombre d'étoiles obtenues (de 1 à 5). Sur le Parc, 19 communes ont été labellisées lors de la dernière édition en 2021. Le concours ANPCEN vient de lancer une nouvelle édition, avec des inscriptions ouvertes depuis le 12 juin et jusqu'au 31 décembre. Les communes de moins de 200 habitants sont exemptées de frais d'inscription. En revanche, les communes comptant entre 200 et 4.999 habitants (selon l'INSEE) doivent s'acquitter de frais d'inscription de 50 €.

Pour obtenir une labellisation, renouveler un label existant ou augmenter son nombre d'étoiles, il est impératif de soumettre une candidature. Après l'inscription et le règlement des frais, la candidature consiste à remplir un questionnaire en ligne portant sur diverses thématiques : confort et sécurité, maîtrise des coûts économiques et énergétiques, biodiversité, relation avec les citoyens, etc. Toutes les communes recevront des retours pour améliorer leur éclairage.

Pour la deuxième fois, le concours est également ouvert aux groupes administratifs de communes tels que les communautés de communes et les Parcs Naturels Régionaux (PNR). Pour être distingués, ces groupes doivent avoir obtenu la labellisation pour deux tiers des communes du territoire, représentant soit la moitié de la population, soit la moitié des communes représentant les deux tiers de la population. Ils devront également fournir des informations sur la qualité de leurs actions, la sensibilisation et l'accompagnement des communes, etc. Le coût d'inscription est de 400 euros pour les groupes avec une population supérieure à 50.000 habitants.

Une présentation du label a été faite à la commission « Transition Énergétique et Adaptation au Changement Climatique » le 26 juin à Cussac. Le PNR PL travaille depuis plusieurs années sur l'éclairage public et la préservation de la nuit ; candidater au label permettrait de valoriser le territoire et ses actions, en parallèle du projet de Réserve Internationale de Ciel Étoilé. La proposition a été validée par la commission.

→ À l'unanimité, le Comité syndical valide la candidature du territoire au label Territoire étoilé, valide le coût d'inscription de 400 € et autorise la Présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

NOTES D'INFORMATION

- Un point est fait sur l'opération Mon restau responsable avec témoignages de nombreux élus
- Un bilan des actions Tourisme durable est présenté

Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES conclut en remerciant l'Assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

La présidente,
Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES